

1 - POUR LA RECONNAISSANCE

Le concours est une reconnaissance collective et individuelle du travail des agriculteurs, souvent en lien avec la reconnaissance de la qualité des produits de terroir. Les éleveurs sont fiers de présenter leur prairie, leur système d'exploitation et leur système d'élevage.

2 - POUR LA CONNAISSANCE

La méthode de notation incite le jury à décrire la flore en lien avec les propriétés des surfaces (productivité, valeur fourragère, souplesse, valeur apicole, etc.). Les éleveurs sont souvent étonnés du nombre d'espèces floristiques observées et sont demandeurs de conseils d'experts concernant la gestion des prairies ou parcours.

3 - POUR LA COMMUNICATION

Le concours permet de s'adresser aux éleveurs, aux habitants, aux élus et aux acteurs du territoire sur l'importance de l'élevage pour le maintien des prairies permanentes, l'intérêt écologique des milieux agricoles, la contribution des agriculteurs à la préservation de la biodiversité et la qualité des produits de « terroir ».

4 - POUR L'ÉCHANGE

Le concours est basé sur la rencontre et l'échange entre des acteurs qui ne se fréquentent pas forcément : botanistes, agronomes, apiculteurs... Il permet de s'ouvrir à d'autres regards.

5 - POUR L'AGROÉCOLOGIE ET LA DOUBLE PERFORMANCE

Le concours engage les agriculteurs et leurs partenaires dans des discussions permettant de conforter ou de faire évoluer la perception de la qualité des fourrages issus des prairies de fauche ou de pâture à flore diversifiée. Il favorise ainsi l'appropriation de la notion d'équilibre agri-écologique.

6 - POUR DES FILIÈRES LOCALES DE QUALITÉ

Le concours permet de communiquer sur le lien « qualité des prairies/qualité des produits » et favorise la promotion et la commercialisation de ces produits. La richesse floristique des herbages soutient en effet une production agricole de qualité, car elle agit sur les caractéristiques organoleptiques et nutritionnelles des produits (viande, fromage, miel, etc).

9 - POUR L'APICULTURE

Les apiculteurs apprécient la valeur mellifère des prairies fleuries. Les contacts noués lors des jurys sont très appréciés et les éleveurs voient d'un bon œil la possibilité d'accueillir des ruches sur leurs parcelles. Le concours permet d'engager des actions de partenariat api-agriculteur sur le territoire.

10 BONNES RAISONS DE PARTICIPER

Le concours concerne tous les éleveurs qui valorisent des pâturages et des prairies de fauche non semées, riches en espèces, dites « prairies fleuries », afin d'en tirer le meilleur profit dans l'alimentation des troupeaux

7 - POUR « L'OBLIGATION DE RÉSULTAT »

Le concours permet d'animer et de promouvoir la mise en œuvre des mesures agro-environnementales (MAE). Il incite les territoires à mobiliser davantage les MAE pour les zones de « nature ordinaire » (Trame Verte, PAEN, etc.) et à les concevoir plus en termes d'obligation de résultats que de moyens (à l'image des plantes indicatrices utilisées dans le concours et dans certaines MAE).

8 - POUR LES TERRITOIRES

Ce concours favorise une relance des animations sur les territoires, il permet de proposer des prestations développement, de lancer des programmes d'action territoriaux et de créer du dialogue entre projets et acteurs des territoires. Les agriculteurs qui font de l'accueil à la ferme, mais aussi les acteurs touristiques ou les restaurateurs sont intéressés par la valorisation de l'image « prairies fleuries » dans leurs activités.

10 - POUR LA PÉDAGOGIE

Le concept de prairies fleuries apparaît comme fédérateur et pédagogique, capable de créer du lien entre agriculture, environnement et territoires et capable de s'inscrire dans le cadre d'un projet plus global de développement durable du territoire. Les acteurs touristiques sont intéressés par la valorisation de l'image "prairies fleuries" dans leurs activités. De même que les acteurs de l'éducation à l'environnement, les enseignants ou formateurs et les lycées agricoles peuvent s'en saisir pour former les étudiants sur ce thème (un concours jeune est d'ailleurs testé depuis 2012 par des lycées agricoles).

